



**ASSOCIATION DES BIBLIOTHÈQUES
PUBLIQUES DU QUÉBEC**

RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC

ALLOCUTION PRONONCÉE LORS DE LA
CONSULTATION PUBLIQUE DU 17 JUIN 2016 À LAVAL

EN PRÉSENCE DE
MONSIEUR LUC FORTIN
MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC
DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE
« UN NOUVEAU CHAPITRE CULTUREL POUR LE QUÉBEC »

Tout d'abord, merci d'avoir pris le temps de lire notre mémoire et de nous recevoir aujourd'hui. L'exercice auquel nous participons actuellement est non seulement d'une grande importance pour le Québec culturel, mais aussi d'une grande importance pour le Québec économique et social. Parce que la culture, c'est beaucoup plus que du loisir et du divertissement, c'est l'essence même d'un peuple.

Le mémoire que l'Association des bibliothèques publiques du Québec a déposé il y a quelques semaines allait dans ce sens, car les bibliothèques publiques québécoises ont tellement à offrir à leurs communautés.

Ce que nous recommandons au gouvernement québécois, c'est d'exploiter les bibliothèques publiques à leur plein potentiel en favorisant la reconnaissance de leur mission telle qu'énoncée par l'UNESCO dans son [Manifeste sur la bibliothèque publique](#), c'est-à-dire, l'alphabétisation, l'éducation, l'information et la culture.

Peu d'acteurs culturels ont un impact sur autant d'aspects transversaux de la société que les bibliothèques publiques. Véritables lieux citoyens de proximité, elles ont un impact social, économique et éducatif sur les Québécois, et même sur leur santé, notamment lorsque l'on parle de littératie.

Les bibliothèques publiques devraient être davantage perçues comme des partenaires potentiels pour la convergence des services publics, notamment au niveau de l'immigration, de l'éducation, de l'alphabétisation, de l'employabilité et de la santé. Dans de nombreux pays à travers le monde, les bibliothèques publiques sont reconnues comme des acteurs majeurs en littératie (on parle d'alphabétisation, de littératie financière, scientifique, numérique, de santé, etc.). Malheureusement, cette reconnaissance est très peu présente au Québec.

Dans le cadre du présent exercice de renouvellement de la Politique culturelle, nous invitons le gouvernement à travailler de concert avec les municipalités, l'ABPQ, BAnQ et le Réseau BIBLIO du Québec afin d'intégrer pleinement les bibliothèques dans les services publics allant au-delà du mandat municipal traditionnel. Nous invitons aussi le gouvernement à ne pas reproduire l'erreur de la dernière politique culturelle en reconnaissant uniquement la lecture comme un loisir, mais plutôt de la considérer comme une compétence de base pour être fonctionnel en société, ainsi qu'une saine habitude de vie.

Reconnaissons que les BP sont les carrefours culturels et citoyens par excellence disséminés partout au Québec avec 1 057 portes d'accès à la culture et au savoir.

Il s'agit ici de l'institution culturelle la plus fréquentée au Québec avec plus de 25 millions d'entrées annuelles.

Les bibliothèques publiques jouent un rôle de premier plan en contribuant au développement d'une société apprenante.

Une de leurs forces est de faciliter l'accès au savoir pour tous et de contribuer au développement et à l'épanouissement des individus. Quelques initiatives novatrices et primées ont été développées par des bibliothèques publiques pour contribuer à la réussite scolaire des jeunes.

Ces programmes ont suscité l'intérêt de la communauté professionnelle en raison de leur caractère innovant et se sont avérés des réussites sur le plan de la participation des élèves. Or, malgré le succès de ces initiatives, il demeure fastidieux de faire reconnaître la mission éducative des bibliothèques publiques auprès des municipalités et des acteurs du milieu de l'éducation.

En effet, de nombreuses municipalités considèrent que l'éducation ne fait pas partie de la mission d'une ville et que leur bibliothèque ne devrait pas offrir de services en ce sens.

Bien que 95,9 % de la population du Québec soit desservie par une bibliothèque publique, rien n'oblige une municipalité à offrir un service de bibliothèque à ses citoyens et rien ne contraint les bibliothèques à offrir un service de qualité et accessible gratuitement à tous.

Certains états à travers le monde utilisent des normes pour encadrer la gouvernance, le développement et l'offre de service des bibliothèques publiques. Le Québec ne dispose d'aucun mécanisme à cet effet.

Bien que le Québec dispose de lignes directrices proposant divers niveaux de service (de base, bon et excellent), aucune obligation ni incitatif financier n'existe pour atteindre l'un ou l'autre de ces paliers. Également, bien qu'elles soient basées sur des normes de qualité internationalement reconnues (notamment la norme ISO 11620), ces lignes directrices ne sont présentement pas reconnues formellement par le gouvernement du Québec, ce qui aurait assurément un impact positif sur le respect et la reconnaissance de celles-ci par les municipalités.

À cet effet, nous invitons le gouvernement du Québec à travailler en collaboration avec l'ABPO afin que nous puissions ensemble identifier un mécanisme qui permettrait de conscientiser et de mobiliser les dirigeants municipaux à l'importance d'offrir à la population des bibliothèques publiques de qualité.

Mais qu'est-ce qu'une bibliothèque publique de qualité en 2016? Une bibliothèque de qualité met au service de ses usagers un personnel qualifié, notamment par un nombre suffisant de bibliothécaires diplômés et de techniciens en documentation, capables de répondre aux demandes d'information. Elle est dirigée par un bibliothécaire détenteur d'un diplôme de deuxième cycle en sciences de l'information.

Elle offre une collection diversifiée et à jour répondant aux besoins de sa population. Elle permet un accès gratuit à ses services d'emprunt, d'animation et de formation.

Elle dispose d'installations physiques adéquates et accessibles, elle est localisée de façon à faciliter sa fréquentation par le plus grand nombre. La bibliothèque de qualité propose un horaire d'ouverture étendu et adapté aux heures de plus grande disponibilité des citoyens. Elle possède également l'infrastructure technologique nécessaire pour rendre disponible les services en ligne.

Les éléments que nous venons d'énumérer n'appartiennent pas à une bibliothèque utopique, une bibliothèque rêvée. Il s'agit du minimum requis pour offrir des services de qualité au citoyen. Pourtant, la grande majorité des bibliothèques québécoises n'atteignent pas ce minimum requis.

Cela nous amène à vous parler de la gouvernance des bibliothèques publiques.

En ce moment, la très grande majorité des bibliothèques publiques québécoises sont des sous-services municipaux (sous la direction du service des loisirs), parfois même des sous-sous-services (sous la division de la culture qui est sous la direction du service des loisirs), signifiant que les responsables de bibliothèques ne relèvent que très rarement du directeur général.

Ceci a pour effet que les responsables de bibliothèque n'ont presque jamais accès à leurs élus, ne pouvant donc pas les informer adéquatement de la situation de la bibliothèque, de son potentiel de développement, ni de son rôle au sein de la société. Ainsi, alors qu'elle devrait occuper un rôle stratégique au sein de la municipalité, la bibliothèque est loin des centres décisionnels, ce qui l'empêche de jouer son rôle adéquatement.

De plus, il a été démontré à plusieurs reprises que, plus un service est près des centres décisionnels, plus son pouvoir d'influence est grand. Conséquemment, plus la bibliothèque est éloignée des élus et de la direction générale, moins elle aura d'impact sur sa communauté.

Afin de pallier à cette situation, de nombreuses avenues sont envisageables. Notamment, il serait intéressant, dans chacune des municipalités, de mettre sur pied un lieu d'échange et de discussion pour les bibliothèques avec les décideurs municipaux. Par exemple, les municipalités doivent avoir un Comité consultatif d'urbanisme composé de citoyens, d'élus municipaux et, généralement, du directeur de l'urbanisme.

Au même titre, un Comité consultatif de bibliothèque pourrait être mis sur pied dans chaque municipalité afin que les utilisateurs de bibliothèques et la direction de celles-ci disposent d'un canal de communication avec les élus municipaux.

En rapprochant la bibliothèque des décideurs, il est possible de penser que celle-ci pourra mieux jouer son rôle de catalyseur social, ce qui est plus difficile actuellement, puisque plusieurs sont malheureusement réduites à un simple rôle de loisir culturel. Ainsi, la bibliothèque publique contribuerait à vitaliser le milieu, à stimuler le potentiel de développement des individus et de la communauté ainsi qu'à édifier une société démocratique plus juste et plus libre.

À cet effet, la bibliothèque publique a un rôle essentiel à jouer en termes d'alphabétisation et d'apprentissage tout au long de la vie.

Dans la société du savoir dans laquelle nous évoluons, il est vital que nos citoyens possèdent un niveau d'alphabétisation et de littératie leur permettant de participer pleinement à la vie citoyenne et économique du Québec. Vous savez certainement que, comme l'a démontré l'Institut C.D. Howe, pour chaque point de pourcentage de littératie gagné, le PIB d'un état augmente 1,5 %. Le Québec n'a pas les moyens de se permettre de ne pas utiliser le plein potentiel des bibliothèques publiques comme levier socio-économique.

Il nous faut aller rejoindre les 64,9 % de citoyens qui ne sont pas abonnés à leur bibliothèque publique, notamment en développant des clientèles non traditionnelles comme les clientèles du milieu des affaires.

Il nous faut également faire tomber les barrières d'accès telles que la tarification de l'abonnement. À titre informatif, en 2014, encore 15 % des municipalités québécoises tarifaient l'adhésion à la bibliothèque pour leurs propres citoyens.

Avant de conclure, il ne faut pas oublier que les bibliothèques publiques, par leur développement de collection, favorisent la mise en valeur du livre québécois francophone. L'édition québécoise s'assure ainsi d'une visibilité sur tout le territoire québécois.

Les programmes actuels du MCC incitent d'ailleurs à favoriser l'achat de livres et de périodiques d'ici. Cette approche de promotion du livre québécois doit être non seulement maintenue, mais développée.

Bien que soutenue dans le cadre du Plan d'action sur le livre, l'acquisition de livres numériques par les bibliothèques n'est actuellement pas intégrée au programme régulier d'aide financière pour le développement de collection des bibliothèques publiques autonomes alors qu'il répond exactement aux mêmes critères que le livre imprimé et remplit le même rôle auprès des lecteurs.

Au passage, je désire porter à votre attention qu'à l'heure actuelle, la norme de subvention est expirée depuis le 31 mars dernier et que nous ne savons toujours pas quelles sont les intentions du gouvernement à ce sujet.

En terminant, nous espérons que l'exercice auquel nous nous livrons aujourd'hui mettra les bases pour une discussion menant à l'amélioration de la gouvernance et du respect des missions des bibliothèques publiques québécoises. Nous vous offrons, bien entendu, notre collaboration pleine et entière pour la mise en place du plan d'action qui découlera de cette consultation.